

# **CHARTRE DE L'ASSOCIATION** **E.S.D.E.S. Services inter-génération**

Préambule

L'Association ESDES Services inter – Générations a pour objet d'organiser entre ses membres un échange de services afin d'établir un lien d'entraide entre les générations permettant ainsi aux personnes âgées ou isolées de rompre leur solitude, et aux étudiants de trouver à se loger.

## **1. Identification**

L'association ESDES Services inter-génération est une association créée en avril 2004, sans but lucratif, régie par la loi de 1901.

## **2. Objectifs**

Répondre aux besoins, d'une part, des personnes seules, âgées ou isolées, d'autre part, des étudiants en quête d'un logement en rapprochant les deux générations. Pour ce faire :

- Recenser les offres
- Organiser l'échange de prestations
- Répondre aux sollicitations des membres de l'association en cas de besoin
- Nouer des contacts avec les organismes publics ou associatifs militant au profit des deux générations.

## **3. Droit d'accès**

L'accès aux services de l'association est de droit pour les membres admis par le bureau, et après versement d'une cotisation.

## **4. Principes généraux**

L'échange des prestations s'effectue sans contre partie monétaire. Une convention d'échanges de services est signée entre la personne qui met à disposition une chambre et l'étudiant qui offre ses services en échange.

## **5. Fonctionnement**

Chacune des parties s'engage par la signature d'une convention et de la présente charte. Les droits et devoirs de chacun sont définis entre les parties par la convention d'échanges de services. Le propriétaire ou locataire en titre de l'appartement mettra à disposition de l'étudiant une chambre sans paiement de loyer. En contrepartie de cette occupation, l'étudiant sera redevable d'un certain nombre d'heures de services, présence, accompagnements... Les modalités pratiques seront fixées d'un commun accord dans la convention d'échanges de services.

## **6. Responsabilité**

Les membres de l'Association sont couverts par une assurance. L'association ESDES Services inter-génération s'assurera que les locaux mis à la disposition des étudiants sont convenablement assurés et que l'étudiant est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'association. Cette assurance RC est obligatoire.

## **7. Résiliation de la convention**

En cas de difficulté de cohabitation, les parties devront en référer à l'association qui cherchera une médiation possible ou une solution de recours. Il pourra être mis fin à la convention en cas d'événement grave et indépendant de la volonté des contractants (hospitalisation ou maladie de longue durée, décès...). Dans tous les cas, un délai d'un mois sera observé.

## **8. Acceptation des conditions**

Les membres de l'Association s'engagent à entretenir dans leurs rapports réciproques des relations fondées sur la discrétion, la courtoisie, l'attention aux autres, la serviabilité, la prévenance.

Ils ont le souci constant d'avoir un comportement qui facilite la cohabitation.

S'ils rencontrent des difficultés, ils s'engagent à tout faire pour y remédier. Ils peuvent faire appel aux bons offices de l'Association et acceptent l'intervention du permanent de l'Association.

Charte établie par le Bureau de l'association  
ESDES services inter-génération,  
A Lyon, le 16 juillet 2004